

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 09 décembre 2009

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUChart	Maire de Hannecamps
Monsieur Charles BEAUCHAMP	Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord
Madame Yvette BLANCHARD	Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis, Maire de Hem Lenglet
Monsieur Michel BLONDEL	Maire de Saint-Léger, Président de la Commission Thématique n°3 du SAGE de la Sensée
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ	Maire de Saudemont
Monsieur Edmond CUVILLIEZ	Syndicat Intercommunal de la Petite Sensée, Maire de Rumaucourt
Mademoiselle Isabelle LEPOIVRE	Maire de Lécluse
Monsieur Jean-Claude MAIRE	Maire de Wavrechain sous Faulx
Monsieur Arnold NORMAND	Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Roeux
Madame Maryvone RINGEVAL	Maire de Raillencourt-Sainte-olle
Monsieur Jean SAVARY	Maire de Monchecourt
Monsieur Martial STIENNE	Vice Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Daniel TABARY	Maire de Fremicourt

Monsieur Alain WALLART	Maire de Féchain
-------------------------------	------------------

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Paul CAULIER	NOREADE
Monsieur Pierre-André CELLIEZ	UFC Que choisir
Monsieur Henri DELATTRE	Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Gilbert GRAVE	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
Monsieur Gustave HERBO	Président du comité Sensée Scarpe / Artois Douaisis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Monsieur Hervé LEJOSNE	Syndicat Départemental des Propriétaires Agricoles du Pas-de-Calais
Monsieur Philippe RENO	Pisciculteur à Rémy
Monsieur Jean-Claude VALIN	Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Jean-Louis MAROUSE	ONEMA
------------------------------------	-------

Participaient également

Monsieur Jean-Jacques BACQUET	Adjoint au Maire d'Écourt Saint Quentin
Monsieur Michel DEBAVELAERE	Conseiller Municipal de Vitry en Artois
Monsieur Jean-Marie FOVAUX	Secrétaire de Fédérations de Pêche
Monsieur Yves ROUSSEZ	Adjoint au Maire de Wasnes au Bac
Monsieur Fabrice THIEBAUT	Animateur du SAGE de la Sensée

Etaients absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Alain BOULANGER	Maire d'Aubigny au Bac
Monsieur Jean-Luc BOYER	Maire de Bourlon
Monsieur Patrice BULTE	Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Conseiller Municipal de Wavrechain sous Faulx, Président de la Commission Thématique n°4 du SAGE de la Sensée
Monsieur Jules CORNET	Communauté de Communes de la Porte du Hainaut, Maire de Wasnes au Bac
Monsieur Laurent COULON	Conseiller Général du Nord
Monsieur Christian DORDAIN	Communauté d'Agglomération du Douaisis, Maire de Bugnicourt
Monsieur Gérard DUE	Président de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, Maire de Croisilles, Président de la Commission Thématique n°1 du SAGE de la Sensée
Monsieur Henri GAMEZ	Maire de Fressies
Monsieur Edmond GAZEL	Président du Syndicat Intercommunal de la Petite Sensée, Maire de Ecourt Saint Quentin
Monsieur Pierre GEORGET	Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais, Président de la Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Vitry en Artois
Monsieur Philippe GORGUET	Maire de Beaumetz les Cambrai
Monsieur Jean-Luc HALLE	Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire de Hamel
Monsieur Jacques LABALETTE	Maire de Adinfer
Monsieur Jean-Pierre LEGER	Maire de Oisy le Verger
Monsieur Jean-François LEMAIRE	Communauté de Communes de Marquion, Maire de Palluel

Monsieur Jean-Claude LEVIS	Maire de Neuville Vitasse
Madame Jacqueline MAQUET	Conseillère Régionale du Nord Pas-de-Calais
Monsieur André MARTIN	Maire de Tortequesne
Monsieur Patrick MASCLET	Maire d'Arleux, Conseiller Régional
Monsieur Julien OLIVIER	Conseiller Général du Pas-de-Calais, Maire de Marquion
Monsieur Gilles POULAIN	Président de la Commission Thématique n°2 du SAGE de la Sensée, Maire de Brunémont
Monsieur Michel PRETTRE	Maire d'Aubenchoul au Bac
Monsieur Olivier PROUVOST	Maire de Bienvillers au Bois
Monsieur Pierre ROUSSEZ	Maire de Henin sur Cojeul
Monsieur Michel SALLIO	Adjoint au Maire de Bugnicourt
Monsieur Didier TASSEL	Maire de Fressain

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS	Président de la Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Daniel BARBIEUX	Fédération des Chasseurs du Nord
Monsieur Thomas BATORI	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais
Monsieur Edouard COURTECUISSÉ	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Marc DELABRE	Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Monsieur Pierre DESMAREST	Général des Eaux, agence d'Arras
Monsieur Alain FAUQUET	Comité Régional du Tourisme
Monsieur Pierre GEUDIN	Fédération des Chasseurs du Nord
Monsieur Pierre HOUBRON	Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais

Monsieur Michel HUART	Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais
Monsieur LAGE	Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Pierre MARSON	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais
Monsieur Marcelin PETIT	Président du Comité Trinquise Environnement, Fédération Nord Nature
Monsieur Daniel RENARD	Président du Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais
Monsieur Dominique RICHE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
Monsieur Bernard SANDRAS	Comité Régional du Tourisme
Monsieur Christian SOYEZ,	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Philippe TRUFFAUT	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Denis WEISS	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de la DREAL du Nord Pas de Calais ou ses représentants
Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, ou son représentant
Messieurs les directeurs des DASS du Nord et du Pas-de-Calais ou leurs représentants
Messieurs les directeurs des DDE du Nord et du Pas-de-Calais ou leurs représentants
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou son représentant
Monsieur le Directeur de la DDAF du Nord ou son représentant

Monsieur le Directeur de la DDAF du Pas-de-Calais ou son représentant, représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Pas-de-Calais
Monsieur le Chef du Service Navigation du Nord Pas-de-Calais ou son représentant, représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Nord
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant

AUTRES

Monsieur Jean-Marie GLACET	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Jean-Jacques HERIN	Communauté d'Agglomération du Douaisis

Au préalable de la réunion, M. DELATTRE de la Fédération de Pêche du Nord a transmis à M. BEAUCHAMP la position de la Fédération Nationale de la Pêche vis-à-vis des travaux contre les crues. Ce document est joint au présent compte rendu en annexe 1.

M. BEAUCHAMP remercie les membres de la CLE pour leur participation à cette réunion. Il excuse Monsieur Didier DELMOTTE, Maire de Paillencourt, qui est souffrant.

Il explique que la précédente réunion avait permis de rassembler plus de monde en raison de l'intérêt plus vif pour le canal Seine Nord. Il présente ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation et validation du rapport annuel de 2009 de la CLE sur les travaux et les orientations, et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux,
- Etat d'avancement de l'Etude Hydraulique Globale sur le bassin versant de la Sensée,
- Présentation des études menées par 2 stagiaires au sein de l'Institution en 2009, et perspectives pour 2009 / 2010,
- Présentation de l'étude sur les Zones humides du périmètre du SAGE de la Sensée, qui devait être assurée par Baptiste SAUVAGE, anciennement stagiaire au sein de l'Institution, mais qui s'excuse de ne pouvoir être présent,
- Bilan de la réunion sur le canal Seine Nord du 16 septembre, et la tenue d'une prochaine réunion de la CLE éventuellement axée sur l'état initial de l'environnement élaboré par la mission Seine Nord.

1/ Examen du rapport annuel de 2009 de la CLE sur les travaux et les orientations, et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux

M. BEAUCHAMP rappelle que le décret du 10 août 2007 sur les SAGE prévoit que la CLE établit chaque année un bilan sur ses travaux, ses résultats et ses perspectives. Ce rapport doit être adopté en séance plénière et transmis aux Préfets des Départements et au Comité de Bassin Artois Picardie.

M. BEAUCHAMP ajoute que le projet de rapport pour l'année 2009 avait été envoyé aux membres de la CLE après la réunion de la Commission Permanente qui s'est tenue le 26 novembre dernier.

Il cède la parole à M. THIEBAUT pour qu'il présente l'organisation du rapport.
La présentation est jointe en annexe 2.

M. BEAUCHAMP apporte quelques éléments d'informations sur l'étude du délestage et son origine.

Suite à une demande du Président de la CAD de l'époque, les élus de l'Institution, en concertation avec les élus de la CAD et Monsieur Pierre GEORGET, Président de la Communauté de Communes OSARTIS, ont décidé dernièrement d'intégrer cette prospection complémentaire dans le cadre de l'étude hydraulique globale.

En effet, suite à des inondations survenues en 2005 en zones urbaines notamment sur le territoire de la CAD, une réflexion a été menée destinée à examiner les différentes solutions à ces évènements.

Une des solutions évoquées consisterait à retrouver les conditions hydrauliques d'origine en créant un transfert de débit d'eau de la Scarpe vers le bassin de la Sensée en période de crues.

Une première réunion s'est tenue le 27 janvier dernier à laquelle ont participé Monsieur Pierre GEORGET, Président d'OSARTIS et Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry. Cette réunion avait pour objet de valider politiquement la réalisation d'un examen approfondi de la faisabilité d'un délestage des eaux de la Scarpe vers le bassin de la Sensée.

Ce projet d'étude du délestage s'inscrit également dans une démarche innovante puisqu'elle fait appel à la coopération entre 3 SAGE et un bassin versant concernés par une problématique d'inondation.

Ces 3 SAGE et ce bassin versant sont :

- les SAGE Scarpe aval et Marque Deûle qui subissent les inondations,
- le SAGE de la Sensée qui pourrait être celui qui réceptionne les eaux afin d'éviter les inondations,
- le bassin versant de la Scarpe amont qui participe aux inondations du territoire de la CAD.

Les élus de l'Institution et du bassin versant de la Sensée ne peuvent pas rester indifférents aux problèmes d'inondations des bassins voisins. Il faut bien sûr faire preuve de solidarité, **mais il ne s'agira pas in fine d'inonder le territoire de la Sensée pour protéger d'autres secteurs, même s'il s'agit de secteurs urbains à forte concentration de population !** Cela serait inacceptable, c'est pourquoi il convient dans un premier temps d'analyser la faisabilité de ce délestage.

Cette étude de préfaisabilité d'un délestage a également été confiée à HYDRATEC, l'intérêt étant que les ingénieurs de ce bureau d'études ont une connaissance parfaite du fonctionnement hydraulique du territoire, et cela permet de gagner du temps et de l'argent.

L'étude a démarré de manière officielle le 02 novembre dernier avec la tenue de la première réunion du Comité de Pilotage.

Ont été invités à participer à cette réunion l'ensemble des partenaires techniques et les Présidents et Vice-Présidents des Communautés ayant la compétence « aménagement et gestion des cours d'eau » : Monsieur DUROUSSEAU, Vice Président de la CAD, et Messieurs GEORGET et THIEVET, respectivement Président et Vice Président de la CC OSARTIS.

Ce Comité de Pilotage est bien entendu ouvert aux élus des communes concernées par cette problématique. Il appartient cependant aux Présidents et Vice-Présidents des Communautés de Communes et d'Agglomération de transmettre l'invitation aux élus qu'ils souhaitent inviter.

Aussi, une réunion aura lieu mardi 15 décembre pour apporter des informations sur cette étude aux élus des communes concernées.

Il est également envisageable de prévoir une intervention des élus de l'Institution lors d'une réunion spéciale regroupant tous les élus ou lors d'un conseil communautaire d'OSARTIS.

M. BEAUCHAMP conclut que les élus de l'Institution sont disponibles pour évoquer cette étude, qui pourrait aboutir à un projet avec de lourdes conséquences. C'est pourquoi il faut associer à la démarche l'ensemble des élus et les services de l'Etat dont les VNF qui ont une part de responsabilité dans le problème, et une part d'expérience et de compétences dans le domaine.

M. STIENNE indique qu'il n'est pas possible d'être insensible aux problèmes d'inondations vécus par les territoires voisins. Suite aux sollicitations de la CAD, il fallait apporter des réponses et organiser des réunions. Etant le premier canton concerné par cette étude, M. STIENNE précise qu'il a demandé que dès le départ les élus d'OSARTIS soient invités. Il y a plusieurs années, des zones humides ont été asséchées pour mettre en culture des terres qui constituent maintenant des bas fonds. Si aujourd'hui les élus acceptent de l'eau pour éviter les inondations, cela risque de remettre de l'eau là où il y en avait autrefois. C'est pourquoi M. STIENNE demande à ce que le monde agricole soit aussi associé à la réalisation de l'étude, pour ne pas remettre en cause le travail effectué dans le passé. Il existe peut être d'autres solutions, l'étude devra dire où on peut mettre de l'eau et qui paie. La CAD est prête à investir, mais les collectivités de l'amont dont la CUA devront aussi participer, en œuvrant pour retenir les eaux.

M. BEAUCHAMP confirme que le comité de pilotage sera ouvert à la chambre d'agriculture.

M. DEBAVELAERE rappelle qu'à l'époque, les agriculteurs ont payé l'assèchement des terres, il ne faudrait donc pas remettre de l'eau sur ces terres.

M. HERBO souhaite que la société civile soit représentée dans ces réunions.

M. BEAUCHAMP accepte mais précise que les premières réunions avaient surtout pour objet une validation politique pour savoir qui finance. L'Institution a été réceptive à la demande mais elle ne pourrait le faire pour d'autres secteurs.

M. NORMAND précise que l'eau provenant de l'amont, il faut vérifier si les VNF remplissent leur rôle notamment par rapport au curage du canal, si les secteurs aval écoulent bien leurs eaux, et si sera pris en compte l'impact des eaux du canal Seine Nord.

M. THIEBAUT indique qu'HYDRATEC utilisera un modèle pour vérifier l'absence d'impact des hypothèses avancées sur la vallée de la Sensée. Ensuite, elles seront transmises aux VNF qui les intégreront à leur modèle pour également mesurer leur impact sur les autres voies navigables du Nord Pas-de-Calais.

M. NORMAND s'inquiète aussi du fait que les VNF ne curent pas suffisamment les canaux. Les péniches sont ainsi obligées d'être moins chargées à cause des sédiments qui encombrant dans le fond, et les canaux voient leur capacité en eau diminuer.

M. BULOT signale que la pratique est la même sur l'aval, les inondations sur Lambres et Courchelettes sont également dues au manque d'entretien du canal.

M. BEAUCHAMP explique que les inondations de 2005 sont dues à la pluviométrie exceptionnelle, et aussi en partie aux VNF. Il y a sans doute un dysfonctionnement en terme de suivi humain, un problème d'envasement de la Scarpe, et d'autres raisons encore. L'étude devra apporter des précisions sur les causes des inondations. Les VNF ont expliqué que le moindre apport d'eau risque de modifier les niveaux des canaux avec des répercussions pouvant aller au-delà de Lille, voire jusqu'à la Lys. Il faudra donc être très vigilant.

M. STIENNE pense qu'il faut aussi repenser les politiques en matière d'urbanisme. Dans les zones d'activités, les surfaces sont imperméabilisées sur plusieurs km² avec les toitures et les macadams. Les trottoirs dans les villes sont sur des largeurs de plus de 3 mètres parfois réalisés en totalité en macadam, la solution serait de réaliser 1 m en macadam pour les piétons et le reste en schiste perméable.

Melle LEPOIVRE annonce que lors de la dernière réunion du conseil communautaire de la CAD, M. HALLE avait demandé à ce que les maires de LECLUSE, HAMEL et ARLEUX soient conviés, mais aucune invitation n'a été reçue.

M. STIENNE ajoute qu'aucun élu de la CAD n'est venu malgré les invitations. Il y en a suffisamment pour qu'au moins un élu soit délégué.

Melle LEPOIVRE précise que malheureusement, personne n'a été mis au courant de la tenue de la dernière réunion, malgré la demande de M. HALLE. Mais ce problème de communication ne doit pas se régler ici. Melle LEPOIVRE ajoute que l'objectif de cette étude ne devra pas être de venir inonder les marais de LECLUSE. A chaque saison, l'ouvrage hydraulique fonctionne, la commune de SAUDEMONT en aval récupère les eaux, et régulièrement des personnes viennent pour mettre en garde la commune à cause d'éventuelles inondations. Le projet de délestage ne doit donc pas venir aggraver la situation actuelle déjà difficile.

M. STIENNE déclare qu'il ne faut pas non plus inonder les huttes de chasse et les HLL situés autour des marais des communes de VITRY jusqu'à ARLEUX.

Melle LEPOIVRE affirme qu'une rivière a été supprimée et détournée dans les étangs, avec des conséquences difficiles à maîtriser sur ces étangs.

M. BEAUCHAMP rappelle que depuis le départ, les élus d'OSARTIS ont participé à toutes les réunions, les élus de la CAD jamais. Lors de la première réunion, il s'agissait d'une réunion politique qui devait rassembler tous les élus, mais seul M. HERIN est venu. Lors de la seconde réunion, ce fut pareil. Compte tenu de ce qui s'est produit en conseil communautaire, j'ai souhaité que soient envoyés à tous les élus concernés les comptes rendus des réunions. Aussi lors des conseils communautaires, c'est aux élus de demander à être conviés, c'est tout simplement un jeu d'invitation. S'il n'y a pas de volonté de faire participer des élus ou alors si les messages entre élus et techniciens ne passent pas, la démarche de concertation risque d'être limitée.

M. HERBO suggère que toutes les eaux de la Scarpe soient détournées pour recréer la Satis et mettre en place un SAGE de la Satis.

M. BEAUCHAMP demande si les participants ont des remarques sur le contenu du rapport. En l'absence de remarque particulière, le rapport est validé à l'unanimité.

2/ Etat d'avancement de l'Etude Hydraulique Globale sur le bassin versant de la Sensée

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que l'étude aura duré plus de 7 années. La mission Seine Nord réalise des études en peu de temps, ce qui paraît inquiétant. La campagne de mesures dans le cadre de l'étude hydraulique a dû être prolongée pour avoir des données pendant les périodes de sécheresse et de hautes eaux et afin d'avoir des conclusions pertinentes. Et pour le canal Seine Nord, les VNF se contentent d'études menées rapidement.

Il cède la parole à M. THIEBAUT pour la présentation de l'état d'avancement de l'étude hydraulique.

La présentation est jointe en annexe 3.

M. BEAUCHAMP demande à M. BLONDEL d'apporter des informations sur l'avancement de l'étude menée par la Communauté de Communes du Sud Arrageois concernant la lutte contre l'érosion des sols sur le site pilote de Saint Léger. Cette étude constitue la phase préalable à

la mise en œuvre de travaux sur le site pilote de Saint Léger pour limiter les ruissellements et les inondations.

M. BEAUCHAMP ajoute que la Communauté de Communes de la Région de Bapaume a aussi engagé une étude pour lutter contre l'érosion des sols et les inondations. Les démarches initiées par le SAGE n'auront donc pas été vaines, puisque ces deux Communautés de Communes ont pris conscience de la nécessité d'agir sur leurs territoires pour lutter contre l'érosion des sols, les inondations, mais aussi in fine contre l'envasement des cours d'eau et des étangs de l'aval. C'est donc une cohérence qui se met en place. On peut alors féliciter l'ensemble des élus pour le bon avancement des études et des travaux, et reconnaître le rôle indispensable des élus locaux à l'heure où certains s'interrogent sur leur devenir.

M. BLONDEL explique que la Communauté de Communes du Sud Arrageois a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'étude réalisée sur le site pilote de Saint Léger. Cette étude doit aboutir à du concret en définissant à la parcelle les aménagements qui permettront de lutter contre l'érosion des sols. Le bureau d'études a déjà rencontré un tiers des exploitants agricoles concernés, il a reçu un fort taux d'approbation, il poursuit actuellement les rencontres.

M. BEAUCHAMP déclare que lors du prochain numéro de la Gazette de la Sensée un article devra être consacré à ce sujet et à l'engagement des élus des deux communautés de communes.

M. BEAUCHAMP conclut qu'il sera demandé au bureau d'études HYDRATEC de venir présenter l'ensemble des documents produits et des conclusions de cette étude lors d'une réunion de CLE, certainement en septembre.

Compte tenu de l'importance de cette réunion, les dates devront être fixées en début d'année.

Conformément aux décisions prises unanimement par le Comité de Rivière Sensée de décembre 2000 auquel participaient les Présidents des Conseils Généraux et du Conseil Régional, les collectivités localement compétentes auront à réaliser les travaux et les aménagements qui découleront de l'étude. Se posera donc cette question de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage qui devra être abordée à l'issue de la définition des conclusions de l'étude.

M. BEAUCHAMP rappelle aussi que les politiques des conseils généraux et du conseil régional seront mises à la disposition des communes et des intercommunalités pour pouvoir réaliser les travaux. Après plus de 7 années d'études, il faut demeurer vigilant sur l'évolution de la clause de compétence générale des conseils généraux, sinon il sera difficile de procéder à la mise en œuvre des travaux.

3/ Présentation des études menées par 3 stagiaires au sein de l'Institution en 2009, et perspectives pour 2009 / 2010

M. BEAUCHAMP indique que 3 études ont été menées cette année par trois étudiants dans le cadre d'un stage au sein de l'Institution, trois étudiants originaires du bassin de la Sensée, possédant donc une certaine connaissance du territoire.

Les présentations sont jointes en annexe.

A/ ETUDE SUR LES ZONES HUMIDES

M. BEAUCHAMP rappelle l'origine de cette étude. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) propose de classer des secteurs de zones humides, en Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et en Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE). La loi n'est pas explicite sur les conséquences de ces classements, d'où l'intérêt d'avoir un travail par un étudiant avec une meilleure approche sur les conséquences qui pourraient être l'aboutissement de zones ultra protégées avec des statuts de type Natura 2000. Les conséquences à terme de ces classements sont insuffisamment connues, il n'est donc pas souhaitable de répondre aux recommandations de la LEMA. Mais il existe d'autres classifications, en zones prioritaires et en zones à enjeux où les contraintes sont moindres.

M. BEAUCHAMP ajoute que compte tenu des conséquences, la prudence s'impose. Il ne faut pas s'engager dans cette voie. Par contre, il précise qu'il n'est pas hostile à la hiérarchisation des zones humides en zones prioritaires et en zones à enjeux. Un groupe de travail issu de la commission thématique n°2 pourrait en effet réfléchir sur les critères et le classement des zones humides en zones prioritaires ou à enjeux. Il sera difficile d'intervenir dans un court terme sur l'ensemble des zones humides du SAGE de la Sensée, donc une hiérarchisation paraît intéressante.

M. BULOT souhaite que ces travaux sur les zones humides soient évoqués dans le cadre d'une réunion élargie avec des agriculteurs.

M. HERBO demande si l'inventaire des zones humides réalisé en 2004 a dû être revu pour s'adapter aux exigences des nouvelles réglementations.

M. THIEBAUT signale que l'inventaire n'a pas besoin d'être revu, les critères pour inventorier les zones humides choisis à cette époque sont toujours valables selon la loi.

M. HERBO suggère que la vallée de la Sensée soit classée en parc naturel ce qui faciliterait les projets.

B/ ETUDE SUR LA LUGY

M. BULOT avance qu'il n'est pas surprenant de ne pas retrouver de truites sauvages dans la Sensée.

C/ ETUDE SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION

M. BULOT demande si la Gazette pourrait être publiée tous les trimestres.

M. BEAUCHAMP précise que cette option n'a pas été retenue pour des raisons financières. Plus de 40 000 exemplaires sont distribués à chaque numéro et cela deux fois par an.

M. BEAUCHAMP conclut que Melle Marie DEFOSSE a dans le cadre de cette étude réfléchi aux éléments cadrant la démarche de conception du logo du SAGE de la Sensée.

Cette démarche vient d'être lancée, elle est suivie et organisée par Melle DEFOSSE dans le cadre d'un stage. Seront invités à participer au concours les élèves des classes de 5^{ème} des 7 collèges du périmètre du SAGE.

Des interventions auront lieu dans les classes pour expliquer le concours et le contexte dans lequel il s'inscrit. Les élèves auront deux mois, février et mars, pour concevoir un logo. Un jury se réunira courant mai pour désigner le logo qui deviendra celui du SAGE de la Sensée et ceux arrivés deuxième et troisième du classement. La réalisation des récompenses aura lieu courant juin.

4/ Bilan de la réunion sur le canal Seine Nord du 16 septembre et perspectives d'autres réunions

M. BEAUCHAMP rappelle que la réunion du 16 septembre a rassemblé plus de 70 personnes, des membres de la CLE et élus des communes concernées par le projet de canal Seine Nord. Cette réunion était nécessaire compte tenu des interrogations des élus et de la population au sujet du canal Seine Nord et de ses impacts. Après une présentation générale de la mission Seine Nord sur l'ensemble des aspects du canal, une heure a été consacrée aux échanges et aux questions.

Les débats ont porté essentiellement sur les points suivants :

- les fuites du canal et les risques qu'elles représentent de polluer les nappes,
- l'absence de réelle prise en compte des aspects qualitatifs des eaux,
- les objectifs économiques du partenaire privé au détriment des conséquences environnementales,
- le dossier « loi sur l'eau » avec son enquête publique et ses études spécifiques qui permettront de prendre en compte tous les aspects liés à l'eau,
- la rapidité du déroulement des études compte tenu des contraintes financières,
- le devenir du canal du Nord,
- les modalités de transfert d'eau vers la région Lilloise.

Les représentants de la mission Seine Nord ont apporté des garanties telles que :

- la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement,
- la réalisation d'un état des lieux initial, état « zéro » de l'environnement,
- la mise en place d'une station de mesures en continu de la qualité des eaux,
- le dossier « loi sur l'eau » et ses études d'impact.

Cependant, ces garanties n'ont pas suffi à rassurer complètement l'assemblée, d'autant que la plupart des réponses ne furent pas convaincantes.

C'est pourquoi il faudra demeurer vigilant sur la poursuite du projet et cela à chacune de ses étapes : lors des études d'impact du dossier « loi sur l'eau », lors de l'élaboration de l'état initial de l'environnement, lors de la phase travaux, et pour finir lors de la mise en service du canal.

Déjà, lors de la Commission Permanente du 26 novembre, il a été convenu que serait envoyé un courrier au Préfet pour lui expliquer que malgré les réunions de la mission Seine Nord, les inquiétudes persistent et peu de garanties convaincantes ont été apportées.

Aussi, l'état initial de l'environnement, appelé état « zéro », devrait être élaboré prochainement et disponible à partir du premier semestre de 2010.

La première réunion de la CLE en 2010 pourrait donc porter essentiellement sur une présentation par la mission Seine Nord de cet état des lieux, de façon à prendre connaissance des informations qui seront contenues dans le rapport et de vérifier qu'elles soient bien cohérentes avec la réalité du terrain. Il ne s'agirait pas que l'état des lieux minimise la qualité de l'environnement du bassin de la Sensée, ce qui s'est déjà produit lors de la consultation de 2005.

Les données et les conclusions de cet état initial seront confrontées avec ce qu'on possède dans le cadre du SAGE. Et si nous ne sommes pas satisfaits, nous le ferons savoir.

M. BEAUCHAMP propose donc qu'une CLE se réunisse dès l'obtention du rapport, que la mission Seine Nord vienne à nouveau faire une présentation, et que soient invités à nouveau les élus des communes concernées par le tracé et les autres personnes présentes lors de la réunion du 16 septembre.

En l'absence de remarques, le principe d'une prochaine réunion de la CLE sur le canal Seine Nord est acté.

M. HERBO signale que l'association MNLE a réalisé 4 prélèvements de sédiments des étangs et des cours d'eau de la Vallée de la Sensée afin de mesurer la teneur en PCB. Les résultats des analyses seront présentés lors d'une réunion publique le 18 décembre au moulin d'Arleux.

M. BEAUCHAMP remercie M. HERBO pour cette information, et les membres de la CLE pour leur participation. Il précise qu'un courrier de remerciement sera envoyé à Monsieur DELMOTTE pour le prêt de la salle. En l'absence d'autres remarques, il lève la séance.